12 décembre 2011

DIRECCTE Centre infos

Lettre d'information de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Centre

EDITORIAL

Coup de projecteur **sur l'économie**

Nous avons une actualité régionale fournie avec le lancement des comités de filières stratégiques régionaux (les CSFR), l'approfondissement de la GPECT, les visites des entreprises de taille intermédiaire et des pépites par les référents de la DIRECCTE, l'intelligence économique en région, la préparation de la semaine de l'industrie 2012, la charte export avec nos résultats du commerce extérieur et la réussite de la conférence régionale de l'innovation.

Cette actualité régionale est sur fond de crise économique et financière : emprunt sur les marchés financiers internationaux à des taux d'intérêt plus élevés, poids du remboursement des seuls intérêts d'emprunt qui dépasse 50 milliards d'euros pour le budget de l'Etat, nécessité de réduire nos déficits et de le faire de façon coordonnée entre pays de la zone euro. A cet égard, les conclusions du sommet de Bruxelles des 8 et 9 décembre sont un signal fort et positif de mobilisation.

Au-delà de cette crise majeure, il est important de voir le point d'arrivée et de combattre la sinistrose au profit d'anticipations positives dont les entreprises et tous les agents économiques ont besoin : une gouvernance de la zone euro confortée, une lutte efficace contre les déficits, la priorité à l'innovation et à l'international ou encore le renforcement de notre productivité et de notre attractivité. Il est aussi essentiel de s'inscrire dans une dynamique positive : les investissements d'avenir, la régionalisation du Fonds stratégique d'investissement (FSI) piloté par la Caisse des dépôts, la veille proactive de la médiation du crédit et de la médiation inter entreprises ou la politique industrielle relancée par les Etats généraux de l'industrie, les simplifications administratives, la modernisation et la régionalisation des chambres consulaires.

Sans oublier les priorités qu'illustrent les pôles Travail et Concurrence de la DIRECCTE, telles que le respect des obligations qui s'imposent en 2012 sur la pénibilité et l'égalité homme/femme, la préparation des élections professionnelles dans les TPE ou encore les résultats des contrôles intervenus durant les vacances au profit des consommateurs et ceux de la métrologie légale.

Bonne lecture et n'hésitez pas à consulter notre nouveau site internet www.centre.direccte.gouv.fr

Bonnes fêtes de fin d'année

Michel Derrac

Sommaire

Politique industrielle 2
Une stratégie régionale de développement pour 5 filières industrielles

Appui aux entreprises 3
La DIRECCTE Centre renforce son soutien auprès des entreprises de taille intermédiaire et des entreprises à fort potentiel

Intelligence économique 4
Lancement par la DIRECCTE du Comité régional « Compétitivité Veille Influence »

Commerce extérieur et industrie 5
Bilan du commerce extérieur
2ème édition de la Semaine de l'industrie

Commerce et artisanat 6
« Artiscope », un nouvel outil statistique pour l'artisanat régional

Tourisme et Handicap 7
Label « Tourisme et Handicap » pour une meilleure accessibilité des sites touristiques

Concurrence, consommation et répression des fraudes 8
Contrôle des produits et services proposés aux vacanciers

Métrologie légale 9
Campagne de contrôle des instruments de pesage dans l'industrie agroalimentaire

Travail 10
Représentativité syndicale dans les TPE

Actualités en bref 11
Forum des partenaires sociaux 18 octobre
4ème Conférence régionale de l'Innovation

Dernières publications 12

Le 15 décembre, ouverture du site www.centre.direccte.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Une stratégie régionale de développement pour 5 filières industrielles

Dans le sillage des Etats Généraux de l'Industrie (EGI), la Conférence nationale de l'Industrie (CNI) a mis en place 12 Comités stratégiques de filières (CSF) pour accroître la compétitivité de chaque filière. A partir d'un état des lieux partagé, tous les acteurs d'une filière sont invités à définir ensemble un plan d'action et à le décliner dans chaque région concernée. En région Centre, 5 comités stratégiques régionaux de filière sont en cours d'installation. Ils concernent l'automobile, l'efficacité énergétique, la cosmétique, la pharmacie et l'agroalimentaire.

Installée en juillet 2010 par le Ministre en charge de l'industrie, la **Conférence Nationale de l'Industrie** (CNI) est une instance paritaire consultative amenée notamment à émettre des propositions sur les dispositifs publics existants ou à mettre en œuvre pour favoriser l'essor de l'industrie et de ses emplois. Elle rassemble, autour de représentants de groupes internationaux, d'établissements de taille intermédiaire (ETI) et de PME industriels français, l'ensemble des parties prenantes à l'avenir de notre industrie. Sous son égide, douze **Comités Stratégiques de Filière** (voir liste ci contre) ont été créés. Ils s'attachent chacun à élaborer un état des lieux concerté de leur filière, et à définir les principaux axes de progrès à mettre en œuvre pour en accroître la compétitivité. Les plans d'action consolidés de chacun de ces CSF sont attendus pour le 15 décembre 2011.

5 filières concernées en région Centre

Bien entendu, c'est sur chaque territoire que s'enracinent les entreprises de ces filières.

Aussi, dans chacune des régions françaises, des Comités Stratégiques Régionaux de Filière (CSFR) sont en cours d'installation et visent les filières particulièrement significatives de chaque territoire. En région Centre, **cinq CSFR** ont été voulus et sont dédiés à l'automobile, l'efficacité énergétique, la cosmétique, la pharmacie, l'agroalimentaire.

L'objectif de ces CSFR est triple :

- alimenter les CSF nationaux de leur vision territoriale,
- être les relais privilégiés des conclusions des CSF nationaux auprès des entreprises du territoire,
- et bien entendu construire un **plan d'action concerté** pour la filière régionale.

Ils rassemblent un large panel d'acteurs, à la fois institutionnels et privés (Etat, Région et collectivités, réseau consulaire, fédérations professionnelles, branches, partenaires sociaux, pôles de compétitivité et clusters, entreprises …). Ils ont vocation à se rassembler 2 à 3 fois par an, avec la possibilité de constituer des groupes de travail spécifiques consacrés à une thématique particulière.

LES 5 CSF EN RÉGION CENTRE CONCERNENT :

- l'automobile,
- l'efficacité énergétique,
- la cosmétique,
- la pharmacie,
- l'agroalimentaire.

LES 12 CSF NATIONAUX CONCERNENT :

- l'automobile,
- l'aéronautique,
- le ferroviaire,
- le naval,
- les TIC,
- la chimie et les matériaux,
- les industries de santé,
- le luxe et la création,
- les biens de consommation,
- l'agroalimentaire,
- les éco-industries
- le nucléaire.

Ils sont placés sous la présidence du Préfet de région, et leur conduite opérationnelle est assurée par le Directeur régional de la DIRECCTE Centre, en liaison avec le Conseil régional.

Prochains rendez-vous des CSFR en région Centre

- CSFR automobile & efficacité énergétique : jeudi 1er décembre
- CSFR cosmétique : mercredi 7 décembre après-midi, Préfecture du Loiret
- CSFR pharmacie et agroalimentaire : janvier 2012 (dates encore à fixer)

La DIRECCTE Centre renforce son soutien auprès des entreprises de taille intermédiaire et des entreprises à fort potentiel

Depuis mai 2011, la DIRECCTE Centre a mis en œuvre un dispositif de suivi et d'accompagnement des Entreprises de Taille Intermédiaire[1], dites « ETI » et des PME à fort potentiel de croissance, appelées « Pépites ». Objectif : renforcer leur capacité à se développer et augmenter ainsi leur rôle moteur au sein du tissu économique. En région Centre, une centaine d'entreprises sont concernées par ce dispositif.

Chacune de ces entreprises, « ETI » ou « pépite », dispose d'un référent au sein de la DIRECCTE, chargé d'examiner avec elle ses projets d'évolution et de développement, de l'orienter vers les meilleurs dispositifs publics de soutien et de l'accompagner dans ses démarches avec l'administration et les opérateurs publics.

Un nombre insuffisant d'ETI en France

L'intérêt porté à ces entreprises fait suite à la remise d'un rapport sénatorial mettant en évidence leur importance dans le tissu économique : les ETI représentent 25 % des investissements des entreprises françaises et 21 % de l'emploi salarié total. Les ETI s'illustrent par un dynamisme fort, porteur d'emploi et de croissance, notamment à l'export où elles génèrent le tiers du chiffre d'affaires français. Elles se distinguent des PME qui ne disposent pas de la taille critique pour exporter et des groupes qui s'implantent directement à l'étranger. A titre de comparaison, on dénombre deux fois moins d'ETI en France qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne.

80% des entreprises visitées par la DIRECCTE

En région Centre, après échange avec les acteurs économiques, la DIRECCTE Centre a sélectionné une centaine d'entreprises répertoriées en tant que pépite ou ETI. Chacune dispose d'un référent au sein du Pôle « Entreprise-emploi-économie » de la DIRECCTE. Ces référents ont aujourd'hui rencontré près de 80% de ces entreprises qui ont pu leur faire part de projets et de problématiques variés. Les sujets ayant trait à la réglementation, l'innovation, l'export, l'investissement et les ressources humaines arrivent en tête des préoccupations mises en avant par les entreprises et sur lesquelles elles ont sollicité un éclairage, et un accompagnement.

En retour, les réponses apportées par la DIRECCTE sont donc diverses :

- explicitation d'un point réglementaire, déblocage d'un dossier, en lien naturellement avec l'administration concernée,
- information sur un dispositif de soutien sur les sujets de l'innovation (crédit impôt recherche, OSEO,…) ou de l'export (Equipe de France de l'Export; dispositif d'aides

à l'international...),

- mise en relation avec des centres d'innovation, des pôles de compétitivité, des plates-formes technologiques,
- information sur les actions collectives en cours, sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC),
- médiation de la sous-traitance, médiation du crédit…

Une chose est sûre : le référent agit aujourd'hui comme un véritable facilitateur en mobilisant en tant que de besoin les ressources disponibles au sein de la DIRECCTE Centre, des autres services de l'Etat ou des autres acteurs publics régionaux ou nationaux.

[1] Une entreprise de taille intermédiaire est une entreprise qui a entre 250 et 4999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliards d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.
Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.
Les ETI constituent une catégorie d'entreprises intermédiaire entre les PME et les grandes entreprises.

Le portail de l'import-export www.import-export.gouv.fr **a été mis en ligne début octobre 2011**.

Il permet un accès unique à tous les services et informations produits par les administrations et leurs partenaires pour accompagner les entreprises qui débutent à l'importation et à l'exportation : des procédures douanières aux outils de financement à l'export, en passant par une carte de France avec les coordonnées des guichets uniques export qui sont en cours de création dans chaque région et pour l'import une carte reprenant les pôles d'action économique douaniers.

Pour participer à l'amélioration de ce portail, les visiteurs sont invités à faire connaître leur avis en répondant au questionnaire en ligne logé sur :
http://sondages.douane.gouv.fr/c3/import-export2/questionnaire.htm

Lancement par la DIRECCTE du Comité régional « Compétitivité Veille Influence »

Piloté par la DIRECCTE, le comité « Compétitivité Veille Influence » s'est réuni pour la première fois le 8 novembre 2011. Instauré pour renforcer la politique publique d'intelligence économique dans son volet « offensif », ce comité doit permettre de mieux coordonner et capitaliser les actions conduites en matière de veille stratégique par tous les acteurs (universités, pôles, branches professionnelles, collectivités…).

Ce comité doit aussi favoriser une meilleure sensibilisation des entreprises à l'utilité d'une veille stratégique. Le but est de les inciter à mettre en œuvre elles-même une démarche de veille pour mieux analyser leur environnement (concurrence sectorielle, innovation produits, nouveaux marchés potentiels…). *« Il faut délivrer un message clair et simple aux entreprises en leur délivrant des outils pédagogiques adaptés à leur besoin »* souligne à cet égard Michel Derrac, Directeur régional de la DIRECCTE Centre.

D'ores et déjà, plusieurs outils existent en région et sont très simples d'utilisation. Il y a tout d'abord le portail régional www.iecentre.fr/ lancé en octobre 2010 avec le concours de l'Etat, de la Région, des CCI et des universités. Ce site propose des méthodes concrètes pour sélectionner ses sources d'information, capitaliser son relationnel et les réseaux professionnels existants. Objectif : aider les dirigeants d'entreprise à prendre des décisions stratégiques « en toute connaissance de cause » grâce à une veille efficiente sur leur environnement économique, technologique, concurrentiel… *« Ce site a enregistré en 2011 près de 30 000 visites de la part de 8000 visiteurs uniques »* précise Romain Pichot-Duclos, chargé de mission à l'intelligence économique à la DIRECCTE. *« Avec la CCIR, nous travaillons à optimiser son ergonomie et son référencement afin de le rendre encore plus accessible et performant »*.

Par ailleurs, un dépliant de 8 pages intitulé *Auto-test d'intelligence économique* a été diffusé par la DIRECCTE Centre en juin dernier avec le concours de la Gendarmerie Nationale. Grâce à ce guide pratique composé d'une batterie de questions (QCM), l'entreprise peut voir comment elle se situe en matière de protection de son patrimoine mais aussi en matière de veille et d'actions de communication ou lobbying visant à accroître son influence et sa compétitivité.

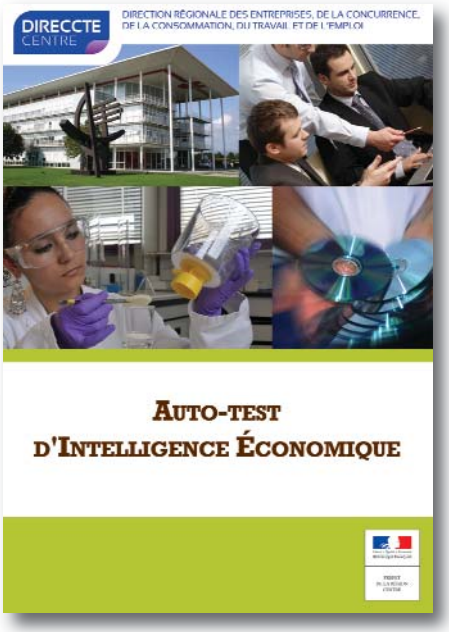
DIRECCTE
CENTRE
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
AUTO-TEST
D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Enfin, l'Ordre des Experts Comptable a proposé lors de ce premier comité une plaquette intitulée *L'intelligence économique, une mine d'information pour les TPE, PME* qui sera publiée début 2012.

« La veille stratégique devient un réel facteur de compétitivité » poursuit Romain Pichot-Duclos. *« Aujourd'hui, je constate que la plupart des pôles et clusters de la région se sont dotés de moyens humains en interne pour assurer une veille régulière sur leur secteur d'activité »*.

ONT PARTICIPÉ À CE 1ER COMITÉ « COMPÉTITIVITÉ VEILLE INFLUENCE »:

Le Conseil régional, l'Agence régionale de l'innovation et des transferts de technologies (ARITT), le Président de l'Ordre des Experts Comptables, l'Agence régionale d'information stratégique et technologique (ARIST), l'Association pour le développement de l'intelligence économique et stratégique appliquée (ADIESA), l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN), le Directeur du Master Svetic de l'Université d'Orléans, la Déléguée régionale de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), ainsi que l'Ecole Supérieure de Commerce et de Management de Tours.

A noter sur votre agenda

Une Conférence de l'IHEDN sur « l'intelligence économique offensive » aura lieu le **8 février 2012** à la chapelle des rédemptoristes à Châteauroux. Pour recevoir une invitation, faites en la demande par courriel : romain.pichot-duclos@direccte.gouv.fr

Commerce extérieur et industrie

Commerce extérieur : de janvier à septembre 2011, l'excédent commercial régional se réduit

Les 9 premiers mois 2011 confirment la reprise des échanges extérieurs constatée en 2010, mais l'excédent commercial de la région Centre se réduit.

Les exportations régionales se sont en effet élevées à 12,6 Mds €, progressant ainsi de +11,2% par rapport à la même période de 2010 mais les importations, avec 12,4 Mds €, ont enregistré une hausse plus importante (+15,1%). Conséquence : l'excédent commercial de la région Centre ne s'élève plus qu'à 177 M€ contre 532 M€ en 2010.

Commerce extérieur en région Centre (9 premiers mois 2010 et 2011) - Unité en millions d'euros

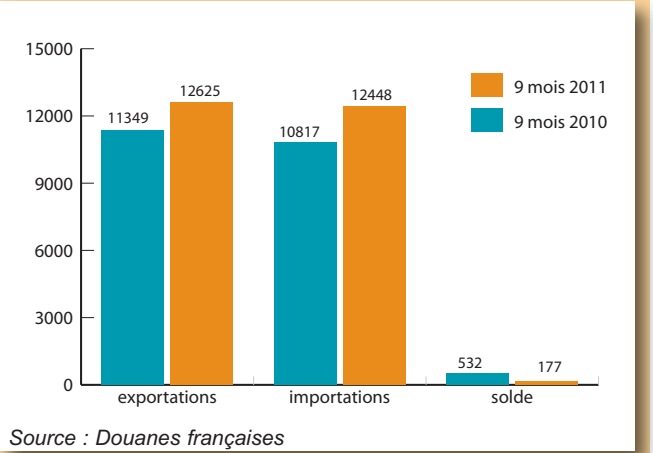

Source : Douanes françaises

Un commerce extérieur qui reste essentiellement tourné vers l'Union européenne

La contribution à la croissance des échanges de la région Centre reste toujours principalement due à deux zones géographiques : l'Union européenne et l'Asie-Océanie. Sur les neuf premiers mois 2011, l'Union européenne a en effet concentré 71,4% des exportations et 67,1 % des importations.

L'Allemagne reste le 1er client de la région Centre, avec 14,7% des exportations, devant la Belgique (13,2%). Les autres principaux pays destinataires sont l'Espagne (8%), le Royaume Uni (8%) et l'Italie (7,6%).

A l'importation, le premier fournisseur de la région Centre reste également l'Allemagne (1 998 M€) avec 16% du total des importations. L'Italie remonte en seconde position (9,7%), devant la Chine (8,5%) et l'Irlande (8,1%).

Deuxième édition de la semaine de l'industrie : du 19 au 25 mars 2012

La création d'une "semaine de l'industrie" annuelle, destinée à promouvoir l'industrie et renforcer son attractivité, constitue la 4e des 23 mesures retenues à l'issue des États Généraux de l'Industrie (EGI).

La semaine de l'industrie a pour vocation de rapprocher les mondes de l'industrie, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Elle concentre en une semaine et sous l'égide d'une communication nationale, un ensemble d'actions locales d'information, de communication, de sensibilisation, relatives à l'industrie et à ses métiers, permettant de valoriser l'industrie auprès de la population, et en particulier auprès des jeunes.

La première édition de la semaine de l'industrie, qui s'est déroulée du 4 au 10 avril 2011, a été un succès : 1 481 événements organisés sur le territoire national, plus de 100 000 participants, plus de 45 000 visites sur le site internet www.semaine.industrie.gouv.fr.

En région Centre, l'ensemble des acteurs concernés s'est mobilisé et 72 événements ont été organisés : journées portes-ouvertes dans les entreprises et dans les centres de formation, visites d'entreprises par les scolaires, interventions d'industriels en milieu scolaire, conférences, expositions, …

Afin de consolider cette initiative et de l'inscrire dans la durée, une deuxième édition de la semaine de l'industrie se tiendra du 19 au 25 mars 2012.

La DIRECCTE Centre, aux côtés du Rectorat, se mobilise pour que tous les acteurs concernés - à la fois ceux de l'Industrie, et ceux de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage - prennent part activement à l'organisation d'événements régionaux.

Plus d'informations à venir sur le site national :
www.semaine.industrie.gouv.fr

« Artiscope », un nouvel outil statistique pour l'artisanat régional

Le 24 novembre 2011, à la préfecture de région, l'URSSAF et le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat de la région Centre ont signé une convention. Objectif : partager les données statistiques pour éditer, chaque semestre, « Artiscope », un panorama chiffré de l'artisanat régional.

Les chambres de métiers possèdent, grâce au Répertoire des métiers, des informations sur les entreprises artisanales en région Centre. L'URSSAF dispose également de données sur les artisans employeurs. Ces deux organismes ont décidé de partager leurs informations et leurs analyses pour éditer, régulièrement, les chiffres clés de l'emploi dans l'Artisanat. Ainsi, chaque semestre, « Artiscope » présentera des données géographiques et sectorielles, départementales et régionales et sera diffusé auprès des partenaires institutionnels, des collectivités territoriales et du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

« Artiscope » a pour ambition de devenir un outil d'aide à la décision en offrant aux décideurs publics des données économiques chiffrées, régulières et récentes qui leur permettra d'anticiper les évolutions et mutations économiques du secteur de l'artisanat.

L'Etat (DIRECCTE) apporte son appui financier à cette action dans le cadre du programme d'animation économique des chambres de métiers et de l'artisanat.

Michel Derrac a félicité la CRMA pour cette publication lors de l'AG du 5 décembre à Bourges.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI DANS L'ARTISANAT (1ER SEMESTRE 2011)

Nombre d'entreprises par département au 30/06/2011
(+ variation au cours du 1er semestre 2011)

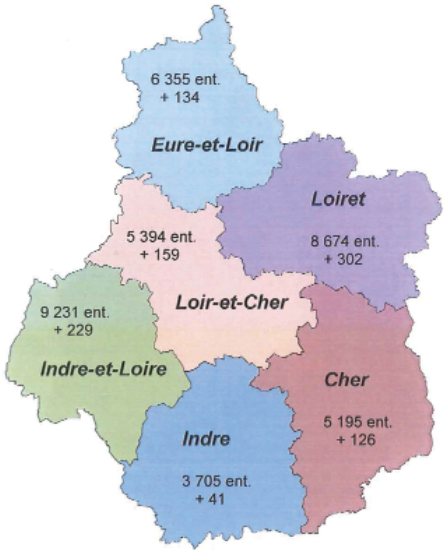

Source : Répertoires des Métiers

L'artisanat affiche sa vitalité : près de 1 000 entreprises supplémentaires et plus de 1 000 emplois nouveaux pour le 1er semestre 2011. Tous les départements et tous les secteurs d'activités sont concernés par cette croissance.

La région Centre compte 38 550 entreprises du secteur des métiers inscrites au RM dont plus de 2 000 auto-entrepreneurs qui réalisent près de 11 milliards de chiffre d'affaires (chiffres au 30 juin 2011).

Les effectifs, 83 600 salariés, ont, eux aussi, augmenté : + 1,3 % pendant le 1er semestre. Cette hausse concerne la plupart des départements (de + 110 dans le Loir-et-Cher à + 420 en Eure-et-Loir). Seul le Cher subit un tassement de ses effectifs salariés (- 40).

Une étude, réalisée en 2010, par la chambre régionale de métiers du Centre, a montré le rôle social important de l'artisanat en matière de protection de l'emploi. 85 % des salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée, 11 % d'un contrat d'apprentissage et 4 % de contrat intérimaire.

Le salaire moyen par tête (SMPT) s'élève à 1 710 € brut* :

- alimentation : 1 474 €
- production : 2 065 €
- Bâtiment : 1 719 €
- Services : 1 533 €

**L'analyse doit cependant être modulée car ces chiffres englobent également les salaires des apprentis. Ainsi, le salaire moyen de l'alimentation, qui emploie beaucoup d'apprentis, est inférieur à celui des autres secteurs.*

Contact : Chambre régionale de métiers et de l'artisanat du Centre
Tél 02 38 68 03 32

www.crma-centre.fr/

Label « Tourisme et Handicap » pour une meilleure accessibilité des sites touristiques

Le label « Tourisme et Handicap », c'est quoi ?

Le label «Tourisme & Handicap» est un label national qui s'inscrit dans la démarche d'intégration des personnes en situation de handicap.

Il s'agit d'une démarche volontaire des professionnels du tourisme souhaitant accueillir la clientèle en situation de handicap. Le label «Tourisme et Handicap» est attribué par une commission nationale après une visite du site par des évaluateurs et instruction du dossier. Le label peut être accordé pour une durée de 5 ans et peut concerner un, deux, trois ou quatre types de handicaps (moteur, auditif, visuel et mental).

Un label, pourquoi ?

Ce label a pour objectif d'apporter une information fiable et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte des 4 types de handicaps et ainsi développer une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste.

Un label, pour qui ?

Ce label est destiné à une clientèle aux besoins spécifiques afin qu'elle bénéficie de prestations adéquates sur les lieux de vacances et de loisirs (hébergements, restaurants, sites touristiques et de loisirs).

Il doit permettre d'engager les professionnels du tourisme dans une démarche d'accueil, d'accessibilité et d'information en direction de la clientèle handicapée.

Un label, comment ?

Les prestataires de services souhaitant recevoir la clientèle en situation de handicap doivent s'adresser à l'organisme départemental en charge de l'instruction des dossiers (Comité Départemental du Tourisme, Agence de Développement Touristique, ou Conseil Général selon les départements).

La labellisation implique l'analyse de l'équipement par un binôme d'évaluateurs représentant les professionnels du tourisme et les associations de personnes handicapées à l'aide d'une grille établie à partir d'un référentiel national.

Une commission départementale, présidée par le Conseiller tourisme de la DIRECCTE, étudie chaque dossier et émet un avis pour les 4 types de handicap. Régine Baricault est référente de la DIRECCTE sur ces dossiers.

La DIRECCTE adresse ensuite ces avis à la commission nationale « Tourisme et Handicap » qui décide au final de l'attribution ou non du label.

Un enjeu pour l'économie touristique

L'accès aux équipements et aux activités touristiques des personnes en situation de handicap temporaire ou permanent, représente un enjeu économique et social. Une enquête réalisée pour le compte d'ATOUT France, agence de développement touristique de la France, a estimé que le nombre de personnes souffrant de déficiences motrices, sensorielles, ou intellectuelles au sens large, dans la vie quotidienne atteint près de 40% de la population soit 22 millions de français, personnes âgées inclues.

Si les déficiences motrices sont dominantes, la proportion des personnes ayant des difficultés à se déplacer reste limitée à 25%, le recours à des transports adaptés étant lui-même limité à moins de 3% des personnes.

Il est à souligner que les pratiques de départ en vacances, les activités culturelles ou sportives des personnes en situation de handicap sont comparables à celles des valides. Elles dépendent de l'âge et des revenus : 20% des personnes souhaiteraient partir plus souvent, ce qui représente un marché potentiel important encore aujourd'hui sous-valorisé.

Le label « Tourisme et Handicap » en région Centre

En 2010, la DIRECCTE Centre a présidé 10 commissions départementales Tourisme et Handicap qui ont examiné 108 dossiers portant sur l'attribution du label. Au final, le dynamisme des acteurs associatifs et institutionnels régionaux a permis à la région Centre de conserver sa seconde place en termes de nombre de sites labellisés « Tourisme et Handicap » avec 416 sites.
Les sites labellisés sont reconnaissables au logo. Pour en savoir plus et trouver les sites labellisés Tourisme et Handicap, consulter le site
www.tourisme-handicaps.org

Concurrence, consommation et répression des fraudes

Contrôle des produits et services proposés aux vacanciers

Dans le cadre de l'opération nationale interministérielle « vacances » visant à contrôler du 1er juillet au 31 août 2011 la qualité et la sécurité des produits et services proposés aux vacanciers, 2394 contrôles ont été réalisés en région Centre auprès de 677 professionnels du tourisme. Cette année, cette opération visait trois cibles prioritaires : les offres touristiques sur internet, les conditions d'hygiène dans la restauration et la sécurité des activités de loisirs.

Cette opération a mobilisé à la fois les agents de contrôle intervenant dans le cadre des 6 directions départementales en charge de la protection des populations ainsi que ceux relevant du Pôle C (Concurrence, consommation, répression des fraudes) de la DIRECCTE Centre.

Sécurité des aliments et loyauté des transactions

Les contrôles se sont déroulés dans la restauration traditionnelle, la restauration rapide, chez les commerçants non sédentaires (marchés, ventes ambulantes) et en distribution. Ils ont donné lieu à la rédaction de procès verbaux, à la mise en œuvre de mesures administratives (injonctions de mise en conformité) et à deux demandes de fermeture.

Les non-conformités relevées concernent principalement les conditions d'hygiène des restaurants et des professionnels de la distribution, la qualité des denrées et leur conservation. Plus précisément, ont été pointées les anomalies suivantes :

- hygiène des locaux, nettoyage entretien désinfection,
- détention de denrées périmées ou impropres à la consommation ayant entraîné une saisie destruction de 495,9 kg de produits,
- conservation de matières premières et de denrées à des températures supérieures aux températures réglementaires, non-respect des températures de transport par des professionnels s'approvisionnant dans des magasins « cash and carry ».

D'autres anomalies avaient trait à la loyauté des transactions commerciales : non-affichage des prix, absence de l'origine des produits (notamment des viandes) et de remise de note.

Information déficiente des consommateurs

Il importe de signaler les manquements récurrents d'information du consommateur par les exploitants de chambres d'hôtes (défaut d'affichage des prix dans les chambres et au lieu de réception). De plus les contrôles réalisés sur les sites Internet de campings, gîtes, hôtels, ont confirmé que l'ensemble de la réglementation en matière d'information du consommateur est rarement respecté.

Sécurité des activités de loisirs

Les contrôles liés à la sécurité des aires de jeux ont mis en évidence des manquements graves pouvant entraîner un risque pour les utilisateurs dans 7 cas (conformité des installations de jeux présentant des défauts de sécurité, aménagement de l'aire). Il s'agissait pour la plupart de structures non régulièrement entretenues qui ont fait l'objet de mesures de police administrative afin de répondre à l'urgence de la situation.

Par ailleurs, des vérifications menées auprès de centres d'activité de loisir et de parcours « accro-branche » ont conduit à mettre en œuvre une mesure de police administrative à l'encontre d'un professionnel en raison du mauvais état des équipements et des risques de chutes des arbres de la structure.

CHIFFRES CLEFS DE L'OPÉRATION « VACANCES »

302 anomalies ont été relevées motivant notamment **32 procès verbaux** et **37 mesures administratives**. Le nombre de procès verbaux est stable par rapport à 2010 et les mesures administratives en forte augmentation.

Métrologie légale

Campagne de contrôle des instruments de pesage dans l'industrie agroalimentaire

Le service « Métrologie légale » de la DIRECCTE Centre a réalisé en septembre et octobre 2011 une campagne de contrôle des instruments de pesage utilisés dans l'industrie agroalimentaire. Cette campagne s'inscrit dans une opération nationale souhaitée par Eric Besson, ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, afin de s'assurer de l'exactitude des quantités mesurées par ces instruments.

116 sites contrôlés

Un total de 116 sites sur l'ensemble de la région a ainsi été contrôlé de manière inopinée : industries de transformation, de fabrication, de conditionnement et d'expédition de produits agroalimentaires, et marchés de gros et de demi-gros. Ces contrôles ont porté sur tous les types d'instruments de pesage utilisés, comme les balances, les bascules, les trieuses ou les emballeuses.

Parmi les 429 instruments examinés, 23 % se sont révélés ne pas être à jour de leurs contrôles réglementaires visant à garantir l'exactitude des mesures effectuées et 12% étaient des instruments non conformes ou non adaptés à leur usage. Au total plus d'un tiers des instruments ont donc été refusés ce qui entraîne leur mise hors service immédiate jusqu'à ce qu'ils soient remis en conformité ou remplacés. Les détenteurs ont été rappelés à leurs obligations, qui consistent notamment à faire vérifier tous les ans la fiabilité de leurs instruments par un organisme agréé par les DIRECCTE.

Un taux élevé de non-conformité

Compte tenu du taux élevé de non-conformité constaté, cette opération de surveillance ciblée sur ce secteur de l'agroalimentaire va être poursuivie dans les prochains mois afin de remettre à niveau les instruments, dans l'intérêt des entreprises concernées et de leurs clients.

Le service Métrologie Légale de la DIRECCTE procède régulièrement à des contrôles similaires sur les différents types d'instruments de mesure utilisés dans les échanges commerciaux, comme les balances, les taximètres ou les compteurs de fioul sur les camions de livraison à domicile. Il surveille également l'action des organismes à qui l'Etat a confié le contrôle technique de ces instruments. Toute cette chaîne de contrôle contribue à assurer la sécurité et la loyauté des transactions commerciales, au bénéfice de la compétitivité des entreprises et de la protection des consommateurs.

Prévenir les troubles musculo-squelettiques ne s'improvise pas. Découvrez les vraies bonnes méthodes sur
www.travailler-mieux.gouv.fr

Représentativité syndicale dans les TPE

4,6 millions de salariés appelés à voter fin 2012

La loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale a conditionné la représentativité des organisations syndicales (OS) de salariés aux résultats des élections professionnelles organisées dans les entreprises de 11 salariés et plus (élections au CE ou à défaut de délégués du personnel).

Pour permettre aux 4,6 millions de salariés travaillant dans les « Très Petites Entreprises » (TPE) -10 salariés ou moins-, d'exprimer eux aussi leur choix en faveur d'une OS, des élections seront organisées fin 2012 par le Ministère en charge du travail, avec l'appui des DIRECCTE.

Avant le 20 août 2008, cinq syndicats de salariés (CGT, CGT-FO, CFTC, CFDT, CGC) bénéficiaient d'une représentativité irréfragable, déterminée notamment par leur « attitude patriotique pendant l'occupation ». Cela leur donnait droit de participer à la gestion de la protection sociale, de bénéficier d'aides publiques, de désigner des délégués syndicaux quels que soient leurs effectifs réels et de se présenter au 1er tour des élections professionnelles.

La loi du 20 août 2008 a remis en cause ce « monopole » syndical figé depuis 1948 (1966 pour la CFDT). Désormais, la représentativité des OS repose sur les sept critères suivants : le respect des valeurs républicaines, l'indépendance, la transparence financière, une ancienneté minimale de deux ans dans le champ professionnel et géographique couvrant le niveau de négociation, l'audience issue des élections, l'influence (prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience) ainsi que les effectifs d'adhérents et cotisations.

L'audience est calculée au premier tour lors des élections du Comité d'entreprise (CE), de la délégation unique de personnel (DU) ou, à défaut, des délégués du personnel. Une OS est déclarée représentative si elle recueille au moins 10% des suffrages exprimés (au niveau de l'entreprise) et 8 % des suffrages au niveau des branches ou de l'interprofessionnel.

Ces nouvelles règles de mesure de l'audience et, par là-même, de la représentativité visent à conférer encore plus de légitimité aux acteurs sociaux et à leurs accords conclus aux différents niveaux, interprofessionnel, branche ou entreprise. Mais elles marquent aussi un profond changement culturel : la représentativité n'est plus désormais définie de manière « descendante » (à partir d'une liste ou d'une décision prise par le Ministère du travail) mais « ascendante » (à partir de l'expression des salariés dans les entreprises).

Dès la fin 2008, le Ministère du travail a donc ouvert le site internet www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr/ sur lequel il est possible de consulter, en toute transparence, les procès verbaux des élections que lui ont transmis les entreprises de 11 salariés et plus.

2013 : 1ère mesure de l'audience nationale

La première mesure officielle de l'audience syndicale selon ces nouvelles dispositions aura lieu au cours du 1er semestre 2013 (publication des arrêtés au plus tard le 21 août 2013).

Le Ministère aura alors la charge de consolider les résultats de toutes les élections réalisées en entreprise (y compris celles au sein des TPE fin 2012) afin de pouvoir élaborer les arrêtés fixant pour quatre ans la liste des OS représentatives au niveau de la branche et au niveau national interprofessionnel.

C'est dire tout l'enjeu sous-tendu par ces prochaines élections professionnelles réalisées au sein des TPE. En effet, seules les OS représentatives disposeront d'un certain nombre de prérogatives : négociation, gestion des organismes paritaires…

SCRUTIN DE REPRÉSENTATIVITÉ DANS LES TPE, MODE D'EMPLOI

Entreprises concernées ?

Entreprises de moins de 11 salariés (sauf secteur agricole)

Qui peut voter ?

Tout salarié de ces entreprises âgé d'au moins 16 ans et titulaire d'un contrat de travail au cours du mois de décembre 2011. Le salarié est inscrit sur la liste électorale de la région où il exerce son activité principale soit dans le collège cadre, soit dans le collège non-cadre. Cette liste sera consultable sur un site dédié.

Où est publiée la liste des OS candidates ?

Les candidatures d'OS régionales sont déposées auprès de la DIRECCTE concernée. Les OS qui dépassent un périmètre régional déposeront leur candidature auprès du ministère du travail.

Comment voter ?

Chaque salarié peut voter par voie électronique ou par correspondance selon un système de double enveloppe. L'employeur laisse aux salariés le temps nécessaire au vote et le temps passé au vote est considéré comme temps de travail effectif.

Organisation matérielle

Le Ministère du travail au plan national et les DIRECCTE au plan régional, assurent l'organisation matérielle et le bon déroulement du scrutin. Une campagne nationale d'information sera programmée à partir de septembre 2012.

3ème forum régional de l'inspection du travail sur les conditions de travail et le dialogue social

Plus de 300 participants (employeurs, DRH, membres de CE et CHSCT…) étaient présents à ce Forum régional organisé le 18 octobre dernier. Thème choisi pour cette 3ème édition : Les conditions de travail au cœur des enjeux de la pénibilité au travail, de l'emploi des seniors et de l'égalité professionnelle hommes-femmes.

Cette rencontre a été l'occasion de présenter en détail les nouvelles obligations incombant aux entreprises de plus de 50 salariés à compter du 1er janvier 2012. Celles-ci ont désormais l'obligation de négocier un accord ou d'établir un plan d'action sur deux thèmes bien précis : celui de l'égalité professionnelle hommes/femmes en s'appuyant notamment sur le rapport de situation comparée en matière de conditions d'emploi, de formation, de rémunération et de promotion professionnelle. Et celui de la prévention de la pénibilité au travail qui ne concerne toutefois que les entreprises employant au moins

50% de salariés exposés à un ou plusieurs facteurs de pénibilité énumérés par le Code du travail. Selon une démarche similaire à celle retenue pour développer l'emploi des seniors en 2009, ces nouveaux accords ou plans d'action sur l'égalité H/F et la pénibilité doivent comporter des objectifs chiffrés de résultats sur des thèmes obligatoires fixés par décret.

Lors du Forum, l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) a pu exposer une méthodologie d'action collective originale intitulée « Tempo » destinée à aider un groupe d'entreprises à améliorer leurs conditions de travail. La démarche proposée par Tempo permet ainsi de faire le lien entre la prévention de la pénibilité, l'emploi des seniors et l'égalité professionnelle H/F.

De son côté, la CARSAT a présenté les modalités de retraite anticipée au titre de la pénibilité.

Conférence DIRECCTE/INSEE

En attendant le prochain point de conjoncture conjoint avec la Banque de France le 1er février, la DIRECCTE et l'INSEE ont présenté le 8 décembre une étude portant sur les «formes particulières d'emploi».

Consulter l'étude

Conférence DIRECCTE/Douanes

Michel Derrac a présenté la réforme des DIRECCTE à l'ensemble des directeurs régionaux des Douanes réunis au domaine de Chalès à Nouan le Fuzelier le 30 novembre dernier.

Succès de la quatrième conférence régionale de l'Innovation à Orléans le 28 novembre 2011

« Y a-t-il des limites à l'innovation ? Quelle est la place de l'humain dans l'innovation ? » Telles étaient les questions posées à Michel Serres, philosophe de renom, au cours d'une intervention qui fut le point d'orgue d'une quatrième conférence régionale de l'innovation. Celle-ci a fait rimer ressources humaines et innovation pendant une demi-journée.

l'Europe s'engage en France
4e CONFERENCE de
L'INNOVATION
en RÉGION CENTRE
Forum "Talents et Compétences"
Les Trophées de l'Innovation
Conférence-Débat : "Y a-t-il des limites à l'Innovation?"
avec Michel SERRES, philosophe, historien des sciences et homme de lettres
et un chef d'entreprise de la nouvelle économie.
CENTRE de CONFÉRENCES d'Orléans
LUNDI 28 NOVEMBRE
14h > 20h – ENTRÉE GRATUITE

La conférence, organisée par l'ARITT et financée par l'Etat (DIRECCTE) et le Conseil régional, était en effet cette année doublée du premier « Forum des Talents et Compétences » ayant pour objectif de favoriser le recrutement de personnels qualifiés au sein des PME et de permettre à ces dernières de se doter des ressources nécessaires pour mener leur projet d'innovation. En outre, 18 tables rondes destinées aux chefs d'entreprises étaient organisées sur des thèmes dédiés aux différentes phases d'un projet innovant, ceci afin de diffuser dans un cadre collectif, les meilleures pratiques en termes d'innovation, et d'informer sur les écueils à éviter en matière de transfert de technologie.

Enfin, 6 trophées de l'innovation ont été remis aux entreprises SIRAGA (Indre), AENERGIS (Loiret), HF COMPAGNY (Indre-et-Loire), REDEX (Loiret), CMS HIGH-TECH (Eure-et-Loir) et NEOLUX (Loir-et-Cher), dont le projet a été soutenu par les fonds européens (FEDER).

Actualité en bref

DERNIÈRES PUBLICATIONS de la DIRECCTE Centre

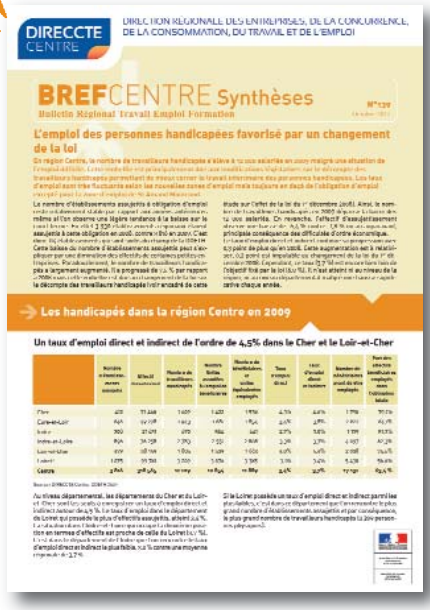
DIRECCTE CENTRE
BREFCENTRE Synthèses
L'emploi des personnes handicapées favorisé par un changement de la loi
Les handicapés dans la région Centre en 2009
Un taux d'emploi direct et indirect de l'ordre de 4,5% dans le Cher et le Loir-et-Cher

Le Préfet de la région Centre vient d'éditer une plaquette intitulée : La réforme de l'administration territoriale de l'Etat et les services de l'Etat en région Centre. Télécharger sur le site www.centre.gouv.fr

OUVERTURE DE 2 nouveaux sites internet

www.centre.direccte.gouv.fr

Depuis le 15 décembre, le nouveau site de la DIRECCTE Centre est accessible à l'adresse : www.centre.direccte.gouv.fr

L'ergonomie et la charte graphique du site, identiques pour toutes les DIRECCTE, permettent de découvrir facilement sa nouvelle offre de service à partir d'un rubricage conçu spécifiquement autour de ses trois pôles d'intervention : « Travail », « Entreprises-emploi-économie » et « Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ». L'internaute a la possibilité de s'abonner à des flux d'informations issus de chaque rubrique et un thésaurus de mots-clefs dédiés à l'activité des DIRECCTE lui facilite ses recherches.

www.alternance.emploi.gouv.fr

La nouvelle version du site date du 21 novembre 2011. Elle permet à l'employeur de remplir en ligne, en mode authentifié, le formulaire (CERFA) du contrat en alternance le concernant, de l'imprimer, d'y apposer les signatures indiquées et de l'envoyer à la chambre consulaire ou à l'OPCA compétent.

Par ailleurs, un outil de simulation de rémunération permet à l'employeur, en indiquant sa convention collective et la taille de son entreprise, d'avoir une indication sur le montant du salaire minimum qu'il devra verser à l'alternant.

Enfin le portail permet à la personne en quête d'un employeur en alternance de trouver par un moteur de recherche ad'hoc le CFA ou l'organisme de formation existant dans le département de son choix ainsi que des offres d'emploi émanant des entreprises.

Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Centre
12, place de l'Etape - CS 85809 - 45058 ORLEANS CEDEX 1

***Directeur de publication** : Michel DERRAC, Directeur régional*

***Coordination rédactionnelle :** Pierre DUSSIN (Service de communication de la Direccte Centre)*

***Mise en page :** Sylvie GAILLOT*

***Crédit photos :** Fotolia - DIRECCTE Centre*